

très grande ferveur. Les nouveaux naturalisés nous sont très reconnaissants de les organiser, comme l'a voulu le Grand Conseil dans la modification de la loi.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. Comme annoncé, nous vous demandons de retirer le N° 28 du décret.

– Modifié.

ART. 2, 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– L'examen de ce décret est ainsi terminé. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il ressort des délibérations, par 79 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 79.*

S'est abstenu:

Neuhaus (SE, PDC/CVP). *Total: 1.*

Postulat P2034.08 Moritz Boschung/André Ackermann (soutien du canton aux communes bilingues)¹

Prise en considération

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Nicht ohne eine gewisse Emotion ergreife ich heute das Wort, um das Postulat, das unser ehemaliger Kollege Moritz Boschung und ich gemeinsam verfasst haben, zu verteidigen. Wie Sie wissen, ist leider Moritz im Oktober des letzten Jahres verstorben. Er war ein überzeugter Verfechter der Zweisprachigkeit unseres Kantons und das Ziel unseres Postulates ist es, die Möglichkeit einer Unterstützung der zweisprachigen Gemeinden in unserem Kanton durch den Staat zu analysieren.

Je remercie le Conseil d'Etat qui propose d'accepter ce postulat. La mise en place de la loi fédérale du 5 octobre 2007 sur les langues, concrétisée par l'ordonnance fédérale y relative du 4 juin 2010, prévoit une aide financière pour les cantons bilingues, donc pour notre canton. Il m'apparaît donc justifié que par analogie notre canton étudie la possibilité d'une aide financière aux communes bilingues pour faire face aux coûts liés au bilinguisme pour lesquelles une telle aide n'est pas prévue par l'ordonnance fédérale.

Pour cette raison, je vous invite à accepter notre postulat.

Bourgknecht Jean (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du postulat de nos collègues feu Moritz Boschung et André Ackermann demandant au Conseil d'Etat de prévoir la possibilité d'un soutien financier du canton aux communes qui se déclarent bilingues.

Pour notre groupe, le bilinguisme est de toute évidence l'un des grands atouts de notre canton. Dans ce sens, nous ne pouvons que nous réjouir que depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fédérale sur les langues, le canton de Fribourg puisse bénéficier d'un soutien financier de la Confédération, en particulier pour l'Institut de plurilinguisme de l'Université et la HEP ainsi que pour l'exécution d'un certain nombre de tâches telles que des travaux de traduction et de formation. Partant de ce constat, si l'on a vraiment la volonté politique de promouvoir le bilinguisme en nous profilant encore davantage dans ce domaine, il apparaît judicieux que le canton, dans le cadre de la concrétisation des principes figurant à l'article 6 de notre Constitution cantonale, fasse de même en faveur des communes qui pratiquent et encouragent le bilinguisme, indépendamment d'ailleurs du fait de savoir si ces communes sont officiellement bilingues ou non. En effet, appliquer le bilinguisme engendre des coûts supplémentaires, administratifs et scolaires notamment, pour les communes concernées qui vivent à la frontière des langues. Dans ce sens, une compensation partielle de ces coûts par un soutien cantonal serait certainement la bienvenue et encouragerait ces communes à s'engager davantage encore en faveur de cette

¹ Déposé et développé le 19 juin 2008, BGC pp. 1118 et 1119; réponse du Conseil d'Etat le 8 février 2011, BGC pp. 724ss.

richesse culturelle de notre identité fribourgeoise, qui doit être considérée comme une chance à saisir. C'est dans ce sens que notre groupe, tout en étant conscient qu'il convient de ne pas trop légiférer dans ce domaine, accepte ce postulat et qu'il attend d'ores et déjà avec impatience le rapport qui s'ensuivra.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das vorliegende Postulat und die Begründung und die Antwort des Staatsrates eingehend diskutiert. Wir sind aber grossmehrheitlich zum Schluss gekommen, dieses Postulat zurückzuweisen.

Warum? Mit einer finanziellen Unterstützung dieser Gemeinden besteht die Gefahr einer verordneten oder allenfalls auch einer künstlich produzierten Zweisprachigkeit. «Bilinguismus» muss gelebt und nicht verordnet werden. Die Auflistungen in der Antwort des Staatsrates bilden dazu gute Ansatzpunkte. Kommt dazu, dass im Verständnis des Romand und des Deutschsprachigen der Begriff «bilingue» nicht ganz gleich gewertet und gewichtet wird. Wenn ich hier als Grossrat des Seebezirks spreche, kann ich Ihnen versichern, dass in unserem Bezirk diese gelebte Zweisprachigkeit – sei es privat, in Vereinen oder auf politischer Ebene – sehr bereichernd ist und als Selbstverständlichkeit empfunden wird. Zwischendurch kann sie auch amusant und weiterbildend sein.

Unsere beiden echten zweisprachigen Gemeinden Courtepin und Courgevaux oder eben Gurwolf haben nach meinem Wissen auch noch nie um eine finanzielle Unterstützung nachgefragt. Gelebte Zweisprachigkeit ist Bereicherung. Oder möchten Sie, dass z.B. die beiden Gemeinden im Vully, wo bekannterweise sehr viele Berner an der Freiburger Riviera wohnen, dass diese Gemeinden aus finanziellem Anreiz als zweisprachig erklärt würden?

In diesem Sinne bitte ich Sie, das Postulat abzulehnen.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Selon l'article 21 de la loi fédérale sur les langues, la Confédération accorde, dans le cadre des crédits alloués bien sûr, des aides financières aux cantons plurilingues, Berne, Fribourg, Grisons et Valais, pour leur permettre d'exécuter leurs tâches particulières qui sont la création des conditions et des moyens adéquats permettant aux autorités politiques, judiciaires et administratives d'effectuer leur travail plurilingue.

Soweit das Gesetz. Im Kanton Freiburg haben wir eine ganze Reihe von Gemeinden, die auf der Sprachgrenze liegen; in denen deutsch- und französischsprachige Leute wohnen, einmal in der Mehrheit, einmal in der Minderheit. Dieses zweisprachige Gebiet geht von Murten, Merlach, Courgevaux, Courtepin bis hin nach Freiburg und Marly. Es beginnt auch schon im Vully. Manchmal ist diese Grenze, dieses Gebiet auch noch viel breiter.

In allen diesen Gemeinden erfolgen gewisse Dienste schon heute und schon lange und seit Hunderten von Jahren in beiden Sprachen. Anders ginge ein Zusammenleben gar nicht. Der Umfang des zweisprachigen Angebots hängt von der Grösse der jeweiligen Min-

derheit ab, aber auch stark vom Gespür, der Grosszügigkeit oder der Offenheit der einzelnen Gemeinde ab und soll auf keinen Fall von oben verordnet werden. Das ist gelebte Zweisprachigkeit. Zweisprachigkeit als «Service Public», der tief geht, wenn er vorhanden ist, aber noch viel mehr, wenn er fehlt.

Diese Gemeinden sollten sich alle als zweisprachig erklären, wie gross auch immer ihr Engagement in der Zweisprachigkeit ist. Sie sollen ihren Standortvorteil nach aussen zeigen und diesen Vorteil als Wohnort und für Unternehmen aktiv mitteilen. Die Angehörigen beider Sprachen sollen sich auf dieser Sprachgrenze zu Hause fühlen. Jede Gemeinde weiss sehr genau, wie weit sie diese zweisprachigen Dienste leisten kann und will. In diesem Sinn wirkt sich Zweisprachigkeit als Zeichen der Achtung und der Wertschätzung der Minderheit aus.

Zweisprachigkeit kostet. Das eidgenössische Parlament hat für die Unterstützung der vier Kantone in ihren Bemühungen, die Bevölkerung in zwei oder drei Sprachen zu bedienen, neu eine gesetzliche Grundlage geschaffen. Es gilt nun, Projekte vorzulegen, mit denen bei den Bundesbehörden Geld abgeholt werden kann, wie es das neue Gesetz vorsieht. Das Geld soll auch diesen zweisprachigen Gemeinden für ihren Mehraufwand für die Zweisprachigkeit zu Gute kommen.

Die Sozialdemokratische Fraktion empfiehlt aus diesen Gründen dieses Postulat zur Annahme.

Kolly René (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a discuté avec attention de ce postulat. Nous relevons l'importance du bilinguisme pour notre canton. Cette richesse pluriculturelle partagée entre les mondes germanophone et francophone représente des atouts pour le développement économique et social de ce canton. Nous rappelons que tous ceux qui, vu de l'extérieur, imaginent notre canton traversé d'une barrière de röstis sachent que pour le peuple fribourgeois, ses autorités, ses institutions, la barrière n'existe pas! C'est plutôt un caquelon géant qui nous réunit toutes et tous autour d'un bon mélange moitié-moitié, moitié suisse allemand, moitié romand, image et symbole de ce canton, de partage, de solidarité, de convivialité et de plaisir. Pour un bilinguisme vivant, richesse de ce canton, acceptons ce postulat.

Marbach Christian (*PS/SP, SE*). Wie Kollegin Hänni bereits mitgeteilt hat, wird unsere Fraktion diesem Postulat natürlich zustimmen.

In diesem Saal wurde in den letzten Jahren mehrfach auf die Wichtigkeit und die Bedeutung der Zweisprachigkeit in unserem Kanton hingewiesen. Es erübrigt sich, hier die Begründungen zu wiederholen.

Es scheint mir aber wichtig, und ich möchte nochmals betonen, wie das auch Kollege Bourgknecht gemacht hat, dass auch Gemeinden, welche sich nicht explizit als zweisprachig bezeichnen, ihrer Bevölkerung aber trotzdem gewisse Massnahmen zur Förderung oder zum besseren Verständnis der Partnersprache anbieten, von einer gewissen Finanzhilfe profitieren können sollten. Dieses Postulat bietet dem Staatsrat die Möglichkeit, den Rahmen für eine solche Unterstützung zu definieren. Meiner Meinung nach gilt es zu prüfen,

inwieweit die unter Punkt 4 der Antwort des Staatsrates aufgeführten Aufgaben auch für andere Gemeinden erstrebenswert sein könnten und wo eine finanzielle Unterstützung diesbezüglich angebracht wäre. Ich bitte den Staatsrat, diese Überlegungen in seinen Bericht einzubeziehen.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche rejoint les préoccupations des requérants et vous recommande d'accepter leur postulat. Il se positionne de la manière suivante sur les demandes qu'il formule et sur les réponses du Conseil d'Etat. Une chose a particulièrement étonné les membres du groupe Alliance centre gauche, c'est qu'il y ait besoin de ce postulat en 2011. Cela veut dire que le canton pour l'instant, par rapport au bilinguisme, a beaucoup de retard. Le bilinguisme est une spécificité de notre canton, un atout incontestable pour lui. Nos autorités l'utilisent régulièrement pour profiler Fribourg sur la scène nationale et internationale. Mais le bilinguisme a un prix. L'engagement de personnel supplémentaire, les traductions et le papier nécessaire à l'impression de publications bilingues, le coût de fabrication de plaques affichant le nom des rues en deux langues, plaques à l'évidence plus grandes et donc plus chères que celles formulées en une langue, sont quelques éléments chargés de démontrer les efforts particuliers que consentent les communes bilingues. Ces communes – c'est pour nous une évidence – doivent être soutenues dans leur démarche par l'Etat en application du mandat qui lui est confié par la Constitution cantonale.

Dans ce sens, la réponse du Conseil d'Etat nous laisse actuellement sur notre faim. Si le Conseil d'Etat mentionne au point 2 l'inutilité de compléter la législation actuelle dans le domaine du bilinguisme, s'il mentionne le débat du Grand Conseil d'octobre 2010 sur l'enseignement de la langue partenaire – débat au cours duquel nous avions eu l'occasion de dire que nous estimions que le canton n'en faisait pas assez et pas assez vite –, il ne propose aucune piste capable de nous renseigner pour l'instant sur la manière dont il entend, lui le canton, mettre en œuvre le mandat constitutionnel et, par son action, apporter son soutien aux entités bilingues. Les seuls éléments concrets cités dans la réponse du Conseil d'Etat concernent les apports de la Confédération et non du canton.

Nous attendons de la part de ce dernier un véritable engagement dans le domaine du bilinguisme. Nous demandons, si le postulat est accepté, que le canton propose dans son rapport la liste des mesures concrètes qu'il entend mettre en œuvre pour répondre aux demandes précises des postulants, ce qu'il ne fait pas pour l'instant, et pour inciter les communes à s'engager plus avant dans la voie du bilinguisme. Nous attendons que le Conseil d'Etat chiffre le coût de ces mesures. Nous sommes heureux pour le reste que le canton s'appuie sur la loi fédérale sur les langues et cherche, dans les domaines où cela est possible, à s'associer l'aide de la Confédération.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). C'est effectivement un postulat intéressant et important qui nous est proposé aujourd'hui et nous ne pouvons que le soutenir. Je

voudrais, cependant, faire deux remarques principales en ce qui concerne notamment la réponse du Conseil d'Etat.

Tout d'abord, la première remarque concerne la notion de commune bilingue. Il est effectivement difficile actuellement de savoir ce que l'on entend exactement par commune bilingue puisque cela n'est défini nulle part. Ma deuxième remarque concerne les communes qui sont très nettement pas bilingues – si vous me passez l'expression – mais qui œuvrent de manière tangible pour la promotion du bilinguisme. A ce stade-là, il me paraît important que ces communes-là, qui font un effort réel pour introduire le bilinguisme sur leur territoire, pour soutenir même les habitants ou les enfants de la langue partenaire, puissent également bénéficier de ces mesures d'aide et de mesures concrètes et ciblées.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Zweisprachigkeit sollte gelebt werden. Wenn ich mich hier im Saal umschaue, bin ich einer der wenigen, der die Simultanübersetzung am Ohr hat. Ich bin 70 Jahre alt. Ich stelle um: Deutsch – Französisch – Deutsch. Ich lerne noch mit 70 Jahren. Aber ich stelle fest: Es wird nicht gelebt. Ich bin Mitglied des deutschsprachigen Vereins. Diese Simultanübersetzung kostet uns 200 000 Fr. im Jahr. Was nützt alles Geld ausgeben, wenn es nicht gelebt wird? Daher werde ich Nein stimmen.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat s'associe aux propos de M. le Député Ackermann sur l'apport au bilinguisme de M. le Député Moritz Boschung.

Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat sont les mieux placés pour savoir que le bilinguisme a de gros avantages mais qu'il a aussi un coût. Le Conseil fédéral, il faut le rappeler ici, n'a pas montré beaucoup de conviction à mettre en pratique la loi sur les langues et il a fallu que le Parlement fédéral, notamment par des élus fribourgeois, oblige le Conseil fédéral à agir. Il faut rappeler aussi, puisque j'ai eu la chance de suivre les travaux de la *Tripartite Konferenz Bund, Kantone, Städte* depuis l'an 2000, que même le canton trilingue des Grisons avait peur de perdre le soutien qu'il avait déjà. Donc ça n'était pas si simple d'introduire une aide aux cantons bilingues, Berne, Valais et Fribourg. Cela a heureusement été fait!

Le canton de Fribourg a mis l'accent sur l'obtention de l'Institut du plurilinguisme comme centre de compétences scientifiques et il l'a obtenu; nous étions en concurrence avec Bienne. Une partie de cet argent est destinée à promouvoir cet Institut. L'aide aux communes bilingues en tant que telle n'est pas prévue par la Confédération mais le rapport sur le postulat devrait clarifier tout cela.

Pour des réponses aux interventions de certains députés: je répète à M. Marbach que la loi fédérale ne prévoit pas d'aide aux communes; à M. le Député Suter qui dit qu'on a beaucoup de retard, la Confédération vient de mettre en œuvre cette loi sur les langues. Comme je l'ai dit, il a fallu beaucoup la pousser. Le Conseil d'Etat est aussi décidé à mettre en œuvre la Constitution cantonale. Il faut rappeler ici que l'article qui parle des langues dans la Constitution a été rédigé

par le Conseil d'Etat lui-même et qu'il avait obtenu ensuite l'aval de la Constituante. Le Conseil d'Etat ne souhaite pas légiférer là où il n'y a pas de besoins. Il fait confiance au pragmatisme des communes qui sont en première ligne et, pour l'instant, cette méthode nous paraît la meilleure. Nous conseillons les communes quand elles nous le demandent. Nous discutons avec la Poste quand la Poste a des questions – ça vient d'être le cas pour l'une ou l'autre commune du district du Lac – et nous entendons travailler avec pragmatisme.

Quant au reproche de M. le Député Suter que la réponse n'apporte pas de pistes sérieuses, il faut rappeler ici qu'on est dans l'acceptation d'un postulat et que c'est le rapport qui en dira davantage. On nous a suffisamment reproché de mélanger acceptation du postulat et rapport pour qu'aujourd'hui on s'en tienne simplement à l'acceptation du postulat.

Le Conseil d'Etat vous demande d'accepter ce postulat et c'est dans le rapport qu'on aura les pistes souhaitées.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 77 voix contre 15. Il y a 1 abstention.

– Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour lui donner la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kratinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 77.*

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 15.*

S'est abstenue:

Peiry C. (SC, UDC/SVP). *Total: 1.*

Motion M1098.10 Fritz Glauser/Michel Losey

(initiative cantonale: maintien durable du Haras national d'Avenches)¹

Prise en considération

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La légèreté avec laquelle le Conseil d'Etat répond à notre motion me laisse perplexe et quasi sans voix. Comment une autorité cantonale peut se permettre de se cacher derrière une seule réflexion qui est en plus contestable dans le sens où l'argumentation n'est pas durable dans le temps. En effet, le Conseil d'Etat répond que ce dossier a trouvé déjà son épilogue suite à différentes interventions parlementaires fédérales et que le Conseil fédéral, compte tenu des comptes 2010 meilleurs que prévus, a décidé de suspendre son programme de consolidation. Ce qui me surprend le plus dans cette réflexion, c'est la méconnaissance du fonctionnement des institutions fédérales. Comment peut-on se fier au seul fait que grâce à des comptes plus porteurs une année, plus aucune velléité de la part du Conseil fédéral ne sera avancée pour opérer des coupes financières sur le Haras national d'Avenches ces prochaines années. C'est une énorme tromperie ou c'est d'une naïveté crasse. D'autre part, je suis également étonné de voir le temps que le Conseil d'Etat fribourgeois a pris pour prendre position sur cet objet. C'est impressionnant, quasi une année. Il semblerait que l'analyse de l'urgence du dossier ne soit pas fait selon la même échelle entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif cantonal. Le Haras national d'Avenches se trouve à 15 kilomètres de la capitale fribourgeoise, en plein cœur de la Broye. Cette véritable institution est un centre de compétences reconnu au-delà de nos frontières nationales. Ce Haras national forme des apprentis chaque année dans des filières qui ont quasi disparu de notre économie. Ce maintien de connaissances et de compétences doit être conservé et le Haras national permet de le faire. Ceci à un prix équitable qui est convenable car c'est une enveloppe budgétaire fixe chaque année. De plus le maintien de la race des Franches-Montagnes, seule race chevaline d'origine suisse, serait très pénalisé par cette suppression. Elle remettrait en question les engagements pris par notre pays dans le cadre de la convention de Rio sur la biodiversité. D'autre part la conséquence serait fâcheuse avec la perte de plus de 60 employés qui seraient tout simplement mis au chômage. Ce serait un grand manco dans la formation apportée actuellement par le Haras auprès de nos jeunes. La Broye est une région qui vit avec son Haras national. Nous sommes fiers d'avoir ce Haras dans notre région. C'est une carte de visite importante non seulement sur le plan économique mais également sur le plan touristique. Toute prise de position politique en faveur du maintien du Haras national d'Avenches n'est pas inutile et montre que nous sommes non seulement attachés à notre Haras, mais que nous voulons une continuation de cette activité à long terme dans notre région. C'est pour cette raison que je vous demande de

¹ Déposée et développée le 21 mai 2010, BGC p. 878; réponse du Conseil d'Etat le 1^{er} mars 2011, BGC pp. 720ss.